



PROCES-VERBAL
de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL
du 24 JANVIER 2019

L'an Deux Mille Dix-neuf, le vingt-quatre janvier, à dix-neuf heures quinze, les Membres du Conseil Municipal se sont rassemblés au Parc des sports l'Enjeu, sous la présidence de M. Xavier ARGENTON, Maire de la Ville de Parthenay,

Béatrice LARGEAU, François GILBERT, Françoise PRESTAT-BERTHELOT, Nicole LAMBERT, Laurent ROUVREAU, Brigitte CLISSON, Patrick DEVAUD, Daniel LONGEARD, Jean GIRARD, Gilles BERTIN, Jean-Louis GRASSIGNOUX, Laurence VERDON, Jean-Pierre GUILBAUD, Armelle YOU, Didier GAUTIER, Stéphanie CHARPRENET, Philippe KOUAKOU, Karine HERVE, Albert BOIVIN, Sarah GEARING, Nicole SECHERET, Françoise BELY, Jean-Paul GARNIER, Judicaël CHEVALIER, Magaly PROUST, Claude BEAUCHAMP

Absences excusées : Nicolas GUILLEMINOT, Isabelle PROD'HOMME, Nora SI ZIANI, Dilia DE GOUVEIA, Didier SENECHAUD, Michel BAUDOIN

Secrétaires de séance : Brigitte CLISSON, Gilles BERTIN

SOMMAIRE

1 - DECISIONS ET COMMANDE PUBLIQUE	4
2 - ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU 18 OCTOBRE 2018	6
3 - DELEGATIONS D'ATTRIBUTIONS AU MAIRE CONFORMEMENT À L'ARTICLE L2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES – MODIFICATION	6
AFFAIRES FINANCIERES	7
4 - DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE	7
5 - DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT	21
SANTE ET OFFRE DE SOINS	21
6 - CREATION D'UN CENTRE DE SANTE - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CHNDS ET LA MUTUALITE FRANCAISE CENTRE ATLANTIQUE	21
AFFAIRES SCOLAIRES.....	22
7 - FONDS DE SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES PERISCOLAIRES 2018/2019 - REVERSEMENT DE L'ACOMPTE	22
AIDE AUX ASSOCIATIONS A CARACTERE CULTUREL.....	23
8 - VERSEMENT D'ACOMPTE SUR SUBVENTION 2019	23
AIDE AUX ASSOCIATIONS A CARACTERE SPORTIF	23
9 - VERSEMENT D'ACOMPTE SUR SUBVENTION 2019	23
URBANISME ET HABITAT.....	24
10 - FETES FORAINES - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - ACTUALISATION DES TARIFS	24
11 - CONVENTION TRIPARTITE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC AVEC LA SOCIETE FREE ET LE SYNDICAT MIXTE DES EAUX DE LA GATINE POUR L'INSTALLATION D'UNE ANTENNE RELAIS DE TELEPHONIE SUR LE CHATEAU D'EAU DAGUERRE - APPROBATION D'UN AVENANT N°1	25
FONCIER	25
12 - ACQUISITION TERRAIN CENTRE DES IMPOTS.....	25
AFFAIRES TECHNIQUES	27

13 - MANIFESTATIONS - APPROBATION D'UN REGLEMENT DE MISE À DISPOSITION DE MATÉRIELS27

***QUESTIONS DIVERSES*.....28**

M. LE MAIRE : Bonsoir à toutes et à tous. Avant de commencer cette séance, je vous rappelle que vous êtes invités aux vœux à la population, vendredi prochain à 19h au Domaine des Loges.

PRESENTATION DU LABEL « VILLE ACTIVE ET SPORTIVE »

M. LE MAIRE : La Ville de Parthenay s'est portée candidate à l'obtention du label « Ville active et sportive 2019-2021 ». Véronique CHARRIER, Responsable du service des Sports et Philippe PROUST, Éducateur des APS, sont présents afin de vous expliquer ce label ainsi que la construction du dossier.

M. DEVAUD : Je remercie vivement les agents du service des sports qui ont œuvré pour construire ce dossier de candidature pour lequel nous avons obtenu 2 lauriers. Je laisse la parole à Véronique CHARRIER et Philippe PROUST.

Mme CHARRIER : Ce label est porté par le Conseil National des Villes Actives et Sportives, représenté par la Ministre des Sports, l'ANDES et l'Union Sport et Cycle.

L'objectif de ce label est de distinguer les communes qui contribuent à l'animation et à l'attractivité de leur territoire ainsi qu'au renforcement du lien social en proposant une offre d'activités physiques et sportives innovante et accessible au plus grand nombre.

Le label est attribué selon une échelle de 1 à 4 lauriers, pour une durée de 3 ans, sur la base de 4 critères :

- ✓ *La motivation de la candidature,*
- ✓ *La présentation du projet sportif,*
- ✓ *L'état des lieux sportifs du territoire,*
- ✓ *La politique sportive et les initiatives innovantes.*

Pour cette 3^{ème} édition, 269 villes ont déposé un dossier de candidature dont 257 ont été retenues. Angers est la seule ville à avoir obtenu les 4 lauriers. Elle accueillera les communes pour la remise des labels 2019-2021, le 8 février prochain.

Pour information : les villes de Celle-sur-Belle et Airvault ont obtenu 2 lauriers tandis que Niort et La Rochelle ont obtenu 3 lauriers.

M. PROUST : Le cahier des charges était composé des éléments suivants :

- *La motivation de la candidature du label en expliquant les raisons qui ont motivé l'équipe municipale à s'engager dans le processus de labellisation :*
 - ✓ *Enjeux attendus en termes de valorisation du territoire*
 - ✓ *L'utilisation du label par la suite*
- *La présentation de la ville :*
 - ✓ *Contexte général démographique, sociologique, économique et territorial de la ville*
 - ✓ *Les publics visés par la politique publique sportive de la ville*
 - ✓ *Les actions et équipements de la politique publique sportive de la ville*
- *Le développement et la promotion des activités physiques et les actions pour le sport pour toutes et tous :*
 - ✓ *Actions, projets, développement*
- *Les équipements sportifs dans la ville :*
 - ✓ *Présentation des sites et espaces sportifs et leur mode d'accès : accès libre, accès contrôlé, le public visé, le nombre*

- Les évènements sportifs organisés dans la ville et le public ciblé :
✓ *Au niveau local, départemental, régional, national*
- L'innovation sportive :
✓ *Le projet innovant d'un équipement par le choix de l'installation, son modèle économique de travail en commun, sa réalisation. Équipement présenté : Parc des sports l'Enjeu*
- La synthèse du dossier de candidature :
✓ *Enjeux de l'ensemble des actions et des projets sportifs proposés par la municipalité*

M. LE MAIRE : Merci beaucoup pour cette présentation et pour le travail réalisé.



1 - DECISIONS ET COMMANDE PUBLIQUE

M. LE MAIRE : Le Conseil Municipal est invité à prendre connaissance :

- des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de ses délégations d'attributions,
- de la commande publique.

Des précisions ont été demandées s'agissant de la commande publique n°1742 :

1742	30 novembre 2018	Bon de cde	CABINET BARON AIDENBAUM et ASSOCIES	Analyse juridique pour le projet de construction d'un complexe cinéma - Service Secrétariat Général	4 350,00 €
------	------------------	------------	---	--	------------

Cette consultation avait notamment pour objet de préciser les différentes modalités de rétrocession du terrain à la future SCIC et les possibilités juridiques de subventionnement du projet par la Ville.

Les résultats ont été partagés avec les partenaires lors d'une réunion la semaine dernière.

L'association Ciné Gâtine travaille actuellement à la construction de la SCIC qui devrait être créée officiellement en mars 2019, le temps de définir la gouvernance de la future entité.

Sur le volet technique du projet, une rencontre entre la maîtrise d'œuvre de l'EPF pour les travaux de démolition et le cabinet d'architecte « Encore Heureux » a eu lieu la semaine dernière.

Une étude de structure des silos et une étude de subventionnement sont lancées par la collectivité pour ensuite entamer la phase esquisse.

Des précisions ont été demandées s'agissant de la commande publique n°1743 :

1743	3 décembre 2018	Bon de cde	ENEDIS	Travaux électricité - assistance à maîtrise d'ouvrage rue Salvador Allende - Services Techniques	10 093,25 €
------	--------------------	------------------	--------	--	-------------

M. ROUVREAU : La commande auprès d'Enedis correspond à une assistance à maîtrise d'ouvrage sur le réseau électrique prévue lors de la passation des marchés en 2014. Cette prestation est calculée sur le coût des études et des travaux, la facture était donc attendue et payée à la fin du chantier.

Des précisions ont été demandées s'agissant de la commande publique n°1762 :

1762	6 décembre 2018	Bon de cde	CIGEC	Remplacement compresseur Roof-top ETT Salle du Domaine des Loges - Services Techniques	3 695,98 €
------	-----------------	------------	-------	--	------------

M. ROUVREAU : Le roof-top est le système de chauffage de la salle du Domaine des Loges.

Le compresseur de cet équipement étant tombé en panne, il était nécessaire de le remplacer. Cette panne peut provenir d'une inversion de phase sur le réseau électrique.

Des démarches sont entreprises pour faire prendre en charge cette dépense par l'entreprise responsable sur le chantier de Salvador Allende. Il sera difficile de démontrer sa totale responsabilité dans cette panne.

Des précisions ont été demandées s'agissant de la commande publique n°1785 :

1785	13 décembre 2018	Bon de cde	HERVE ANTOINE	Barrière de gâtine rond-point Boulevard de l'Europe - Services Techniques	388,00 €
------	------------------	------------	---------------	---	----------

M. ROUVREAU : Dans le cadre du programme d'embellissement des giratoires de la ville, présenté en Commission Cadre de vie, le rond-point du boulevard de l'Europe va faire l'objet d'un aménagement mettant en scène la Parthenaise, fleuron de la Gâtine, le mois prochain. La barrière de Gâtine et une vache sont des éléments de décor pour ce carrefour.

Des précisions ont été demandées s'agissant des commandes publiques n°1838 et 1840 :

1838	8 janvier 2019	Bon de cde	ALPHA GEOMETRE	Relevé topographique rue Louis Aguillon - Services Techniques	1 160,00 €
1840	8 janvier 2019	Bon de cde	AIR&GEO	Relevés topographiques boulevard de la Meilleraye et avenue François Mitterrand - Services Techniques	2 690,00 €

M. ROUVREAU : Ces relevés topographiques sont une étape indispensable au lancement de travaux de voirie.

1838 : Relevé permettant d'étudier la phase n°2 du réaménagement de la rue Louis Aguillon qui aura lieu après les travaux de l'église St Laurent.

1840 : Relevés permettant d'étudier les projets de travaux pour la réfection de voirie sur le boulevard de la Meilleraye (le long du palais des congrès) et pour l'installation d'un quai bus sur l'avenue François Mitterrand.

Des précisions ont été demandées s'agissant de la commande publique n°1839 :

1839	8 janvier 2019	Bon de cde	ENERGIES CONFORT	Maintenance complète des appareils chauffage, production d'eau chaude et climatisation et de la centrale de traitement d'air et de la VMC au Parc des sports l'Enjeu - Services Techniques	3 072,00 €
------	----------------	------------	------------------	--	------------

M. ROUVREAU : Il s'agit d'une intervention pour effectuer un contrôle des installations thermiques et hydrauliques du nouveau stade. Elle permet d'engager la maintenance préventive nécessaire à la pérennisation des installations. Ces équipements seront intégrés dans le marché de maintenance des chauffages qui sera lancé cette année.

Mme PROUST : Avez-vous une vision du coût de fonctionnement du stade ?

M. ROUVREAU : Nous n'avons pas d'analyse précise.

Mme CLISSON : Nous en reparlerons au moment du vote du compte administratif.

oOo

2 - ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU 18 OCTOBRE 2018

M. LE MAIRE : Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le procès-verbal de la séance de Conseil Municipal du 18 octobre 2018.

**Adopté à l'unanimité.*

oOo

3 - DELEGATIONS D'ATTRIBUTIONS AU MAIRE CONFORMEMENT À L'ARTICLE L2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES – MODIFICATION

M. LE MAIRE : Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté, notamment son article 85 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 4 avril 2014 accordant des délégations d'attributions au Maire conformément à l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de confier à Monsieur le Maire, pour la durée du présent mandat, la délégation d'attribution afin de procéder au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relevant de la déclaration préalable et du permis de démolir, relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux,
- de préciser que, conformément aux textes, il sera rendu compte à l'assemblée des décisions prises.

**Adopté à l'unanimité.*

O
O O
O

AFFAIRES FINANCIERES

4 - DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

M. LE MAIRE : Vu l'article L2312-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la Commission Finances réunie le 14 janvier 2019 ;

Il est proposé au Conseil Municipal de prendre connaissance des orientations budgétaires 2019 et d'en prendre acte après délibération.

Diffusion du document powerpoint :

M. LE MAIRE : Je vais commencer par rappeler le cadre juridique.

Diapos n°3-4 : Objectifs et cadre juridique du DOB

Le débat d'orientation budgétaire permet :

- de discuter des orientations budgétaires,
- d'informer de la situation financière de la collectivité,
- de préparer le vote du budget primitif.

Les communes de plus de 3 500 habitants ont l'obligation de présenter le rapport d'orientation budgétaire dans les 2 mois précédant l'examen du budget prévisionnel et depuis la Loi Notre du 7 août 2015, nous devons prendre une délibération pour acter cette présentation.

Diapos n°5 à 9 : Le contexte général – Situation économique et budgétaire

Zone euro :

La croissance de la zone euro s'est considérablement affaiblie en 2018 (tout juste 0,2 % de moyenne au dernier trimestre 2019).

La croissance économique de la zone euro s'établirait à 0,7 % en 2018 contre 2,5 % en 2017.

France en 2018 :

Les prévisions de croissance s'établiraient à 1,5 % en 2019, après une moyenne estimée à 1,6 % en 2018, marquant un ralentissement de la progression du PIB à 2,3 % en 2017.

Ce ralentissement s'explique par les ponctions exercées sur le pouvoir d'achat des ménages :

- ✓ Remontée des prix du pétrole,
- ✓ Relèvement des taxes sur le tabac et l'énergie,
- ✓ Augmentation de la CSG,
- ✓ Hausse de l'inflation.

La baisse du taux de chômage semble s'enrayer en 2018 à hauteur de 8,8 % pénalisée par le ralentissement de la croissance et la suppression des emplois aidés.

Après une remontée progressive de l'inflation en 2018 à 1,8 % en moyenne, un taux de 1,4 % est estimé pour 2019. Les conditions de crédits demeurent très favorables malgré un léger resserrement qui s'annonce en 2019.

Diapo n°10 : Le contexte général – évolutions institutionnelles

Le nombre de communes nouvelles a considérablement augmenté notamment en Deux-Sèvres.

Diapos n°11 à 18 : Les mesures de la loi de Programmation des Finances Publiques 2018-2022 et du Projet de Loi de Finances 2019

L'objectif est de réduire de 13 milliards € en 5 ans les dépenses de fonctionnement des collectivités.

Le Projet de Loi de Finances 2019 vise à :

- réduire de 2 points de PIB le déficit public,
- réduire de 3 points de dépenses publiques,
- réduire de 5 points de PIB la dette.

La Dotation Globale de Fonctionnement au titre du redressement des comptes publics est stable par rapport à 2018.

Le FCTVA est estimé à 5,6 milliards en 2019 soit une augmentation de 0,7 % par rapport à 2017.

En 2019, la dotation de soutien à l'investissement local sera de 570 milliards € soit une baisse de 16 % par rapport à 2018, après une baisse de 17 % en 2018.

L'enveloppe DETR est en hausse avec un montant de 1 046 millions €.

De même, une revalorisation des dotations pour les titres sécurisés à 8 580 €/an (+3 550 € depuis 2018).

Pour Parthenay, le volume des Cartes Nationales d'Identité a été multiplié par 3, ce qui représente par an, 1 000 heures de travail supplémentaires, 3 000 rendez-vous en plus.

En 2018, 28 PACS ont été célébrés, 1 913 cartes d'identité et 1 206 passeports ont été instruits.

Le dégrèvement de la taxe d'habitation est confirmé avec 3 110 nouveaux exonérés à Parthenay.

En 2020, le montant des dégrèvements représentera 1 776 931 € pour la commune.

Autres mesures : Suppression de 70 000 contrats aidés, exonération de la hausse de la CSG sur les retraites inférieures à 2 000 €, augmentation du revenu minimum de 100 € mensuels, défiscalisation et désocialisation des heures supplémentaires (étendues aux fonctionnaires).

Mme CLISSON :

Diapo n°19 : Analyse de la situation financière de la Ville de Parthenay – Évolution des équilibres financiers (CA 2015 – CA 2016 – CA 2017 – CA 2018 provisoire – hors affectation)

Dépenses de fonctionnement : Augmentation de 138 000 €. Principalement, la hausse du coût de l'énergie pour environ 40 000 € et les dépenses liées à la manifestation des agriculteurs que nous avons dû assumer en début d'année.

Dépenses d'investissement : En baisse par rapport à 2017 (3 966 000 € en 2018 et 7 054 000 € en 2017).

Diapo n°20 : Analyse de la situation financière de la Ville de Parthenay – Évolution des équilibres financiers (CA 2015 – CA 2016 – CA 2017 – CA 2018 provisoire)

Les ressources en 2018 viennent :

- des impôts et taxes (48 %) : stable
- des dotations et participations (27 %) : stable
- des produits des services (diminution de 12 000 €)
- des autres recettes de fonctionnement, soit les assurances, variations de stock, loyers... : en augmentation
- de l'emprunt : nous avons emprunté 500 000 € en 2018
- du FCTVA : plus important en 2018 car il est lié aux investissements de 2017
- des autres subventions

Les principaux postes de dépenses sont :

- le personnel qui représente 38,6 % sur l'ensemble des dépenses : légère diminution par rapport à 2018
- les charges générales : augmentation de 75 000 €
- les autres charges : légère augmentation
- les frais financiers : en hausse car liés aux emprunts
- les dépenses d'investissement : moins importantes qu'en 2017

Diapo n°21 : Analyse de la situation financière de la Ville de Parthenay – Les recettes de fonctionnement – Les dotations de la Ville de Parthenay

- DGF : Diminution de 10 931 € entre 2015 et 2018. C'est la Dotation Forfaitaire qui a diminué le plus avec 300 000 € de perte. La Dotation de Solidarité Rurale, la Dotation de Solidarité Urbaine et la Dotation Nationale de Péréquation ont augmenté.

Diapo n°22 : Analyse de la situation financière de la Ville de Parthenay – Contribution cumulée de la Commune au redressement des finances publiques

La contribution a été supprimée en 2018. L'impact s'est fait ressentir sur les 4 années précédentes.

M. BEAUCHAMP : Sur les 5 dernières années, la contribution de la Ville au redressement des finances publiques a été beaucoup moins importante que ce qui nous avait été annoncé. Si nous tenons compte des transferts de compétences à la Communauté de Communes, nous pouvons dire qu'elle a été pratiquement annulée. Malgré cela, au vu des premières indications des résultats de 2018, c'était aussi le cas en 2017, nous sommes déficitaires c'est-à-dire que si nous ajoutons les dépenses de fonctionnement plus l'investissement, elles ne sont pas couvertes par les recettes.

Mme CLISSON : Les reports de recettes ne sont pas faits.

M. BEAUCHAMP : Je parle de l'année en cours. Ce déficit de recettes est dû, entre autres, à certaines subventions qui étaient prévues au budget mais qui n'ont pas été attribuées. Comment se fait-il que nous n'arrivions pas à obtenir toutes les subventions prévues ?

Mme CLISSON : De quelles subventions parlez-vous ?

M. BEAUCHAMP : Si vous reprenez le DOB de l'année dernière, nous avons prévu davantage de subventions que nous en avons perçues.

Mme CLISSON : Par exemple, concernant le Parc des sports l'Enjeu, nous n'avons pas encore perçu les 200 000€ du FEADER.

M. BEAUCHAMP : Sur le Parc des sports, justement, selon les premiers chiffres, nous devons obtenir...

M. LE MAIRE : ...c'était dans l'ancien monde, dans le nouveau il y a beaucoup moins de subventions de manière générale. Je dis cela sur le ton de la plaisanterie mais c'est vrai, les projets sont beaucoup moins subventionnés par les collectivités. Par exemple, nous n'avons pas obtenu la DETR, donc nous redéposons un dossier en 2019. Ce n'est pas spécifique à Parthenay. Pour parlerons tout à l'heure du centre de santé, il y avait une enveloppe de 75 000 € qui pouvait être attribuée au lauréat et nous l'avons obtenue. Il y a des domaines pour lesquels nous pouvons obtenir davantage de subventions. La restauration de l'église Saint-Laurent est un dossier qui a été très bien subventionné.

M. BEAUCHAMP : Sur l'année 2018, nous avons plus de dépenses que de recettes.

M. LE MAIRE : Les reports de recettes ne sont pas faits.

M. BEAUCHAMP : Les reports c'est autre chose mais heureusement que nous les avons sinon nous serions dans le rouge.

M. LE MAIRE : Cela me rappelle les demandes de subventions pour les associations. Certaines vous disent : « j'ai besoin d'une certaine somme » et elles vous présentent uniquement le budget du 1^{er} janvier au 31 décembre sans indiquer ce qui leur reste en trésorerie de l'année précédente ».

M. BEAUCHAMP : Il faut faire attention car à force de prendre dans la chaussette, elle se vide vite.

M. LE MAIRE : Nous ne sommes pas sur la chaussette. Il faut tenir des exercices comptables qui sont sur des années civiles mais la gestion d'une collectivité ne se fait pas que sur une seule année.

Auparavant, dès que les collectivités avaient un projet, les subventions abondaient parfois jusqu'à 80 % du montant total. Aujourd'hui, nous en sommes très loin. La politique a beaucoup changé sur l'octroi des subventions.

Diapos n°23 à 30 : *Analyse de la situation financière 2018 de la Ville de Parthenay – Les dépenses d'investissement – les principales réalisations 2018*

Concernant les investissements qui ont été réalisés en 2018 :

- *le Parc des sports l'Enjeu pour un montant de 246 789 € TTC (factures fournisseurs, achats de matériel sportif et médical, équipements). Nous attendons des subventions pour un montant d'environ 300 000 €.*
- *la rénovation de l'église Saint-Laurent pour 734 928 € TTC (travaux de la flèche, intérieur de l'église, nettoyage des peintures, entretien de l'orgue...)*
- *rénovation de la voirie sur différents lieux pour un montant de 217 145 € TTC (rue Louis Aguilon, création d'îlots directionnels rue des Ponts Courtières, reprise des allées du Jardin Public, réfection voirie boulevard Edgar Quinet, création d'îlots directionnels rue Dassier, reprise des allées dans l'ancien cimetière)*
- *la détection des réseaux sensibles pour un montant de 106 820 € TTC : il s'agit de détecter le réseau d'éclairage public qui est enterré car nous sommes tenus de pouvoir renseigner les intervenants. Nous avons également prévu une enveloppe de 100 000 € sur 2019*
- *l'agenda d'accessibilité programmé pour un montant de 35 758 € TTC : il s'agit principalement des travaux réalisés au Palais des Congrès. Le montant global était de 1 089 000 € TTC (hors Hôtel de Ville) lissé sur plusieurs années*
- *l'embellissement de la rue de la Saunerie pour un montant de 17 471 € TTC ainsi que la rénovation de la cheminée de la Maison du Patrimoine pour un montant de 22 421 € TTC puis des travaux au CIAP avec la contribution de la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine*
- *la rénovation de l'Hôtel de Ville et de la Communauté pour un montant de 328 078 € TTC (diagnostic, maîtrise d'ouvrage, désamiantage, missions de contrôle, gros œuvre)*
- *des achats de matériel pour un montant de 150 443 € TTC (logiciels, matériel informatique, œuvres et objets d'art, matériel pour les services Bâtiment et Manifestations, matériel pour le Palais des Congrès, tricycle électrique pour le service nettoyage)*

Mme PROUST : Dans la commande publique du mois de novembre il y a des achats de véhicules pour des montants supérieurs à celui-ci. Ils n'entrent pas en investissement ?

Mme CLISSON : Ils seront dans les reports. Les commandes ont été passées en décembre et nous avons reçu les factures ce mois-ci. Ce sera donc reporté sur l'exercice.

Diapo n°31 : *Les grandes orientations budgétaires pour la période 2015-2020 – Des engagements pour relever le défi financier*

Le but est :

- *de maîtriser les dépenses de fonctionnement pour maintenir la capacité d'investissement, sans dégrader la qualité du service public,*
- *de maintenir une capacité d'autofinancement nette positive,*
- *d'investir pour améliorer le quotidien des parthenaisiens sans compenser les désengagements auxquels nous pourrions être confrontés de l'État ou des autres collectivités.*

Diapo n°32 : *Les grandes orientations budgétaires pour la période 2015-2020 – Une démarche globale de pilotage des dépenses et recettes pour dégager des marges de manœuvre budgétaires*

Nous utilisons toujours la méthode MAGI 360 (Marge d'Autonomie de Gestion et d'Investissement à 360°). Nous essayons d'anticiper les dépenses et de trouver des solutions par le haut aux contraintes budgétaires. Cela peut être une approche financière, provoquer des mouvements dans l'organisation des services, approche par politique publique et voir si ce sont des opérations à court terme (1 an) ou à moyen terme (3 ans).

Diapo n°33 : Les grandes orientations budgétaires pour la période 2015-2020 – Une réflexion communautaire autour d'un pacte financier et fiscal

Il y a une réflexion autour d'un pacte financier et fiscal.

M. BEAUCHAMP : Pour revenir sur le budget de fonctionnement, les économies réalisées sont faibles. Depuis que nous avons donné des compétences à la Communauté de Communes, nous devrions baisser davantage en dépenses de fonctionnement. Est-il envisagé de faire un audit à ce sujet en prenant en compte les dépenses communales et communautaires d'il y a 5 ans et les dépenses actuelles afin de connaître les économies ou les dépenses supplémentaires réalisées ?

M. LE MAIRE : Il y a une analyse plus précise des coûts de fonctionnement des compétences. Un conseil de gestion a été mis en place. Faire procéder à un audit est onéreux et les services ayant déjà une charge de travail importante ne sont pas en capacité de procéder à cela. Le conseil de gestion peut remplir cet objectif.

M. BEAUCHAMP : Il serait intéressant de connaître le résultat après 5 ans.

M. LE MAIRE : Une évaluation a été faite avec le transfert de charges. Il y a beaucoup d'éléments à prendre en compte car nous avons notamment des objectifs de service public qui sont difficilement évaluables.

M. BEAUCHAMP : D'autre part, pour faire des économies, nous pensons qu'il faudrait travailler sur l'entretien des véhicules, le parc automobile, les assurances. Parfois, les études coûtent cher.

M. LE MAIRE : Il faut être cohérent, quand nous n'en faisons pas nous aurions dû en faire et quand nous en faisons, ça coûte cher.

M. BEAUCHAMP : Il y a des choses qui peuvent se faire en régie et qui ne se font pas.

M. LE MAIRE : Avez-vous un exemple permettant d'illustrer ce propos un peu vindicatif ?

M. BEAUCHAMP : Non et je ne suis pas vindicatif en général.

M. LE MAIRE : Je plaisante mais à quoi pensez-vous exactement ?

M. BEAUCHAMP : Par exemple, pour faire une évaluation, ce n'est pas la peine de prendre un cabinet. La commune pourrait faire son bilan, cela donne du travail mais c'est relativement facile.

M. LE MAIRE : Le pacte financier et fiscal soutient cette idée afin de savoir comment les ressources peuvent se répartir.

M. BEAUCHAMP : C'est simplement une gestion en bon père de famille.

M. LE MAIRE : Tout à fait et c'est l'objectif recherché par tous mais à l'échelle d'une collectivité de 350 agents qui gère un budget de 35 millions d'euros, ce n'est pas si facile que ça. Cela peut paraître très simple en disant qu'il faudrait faire des économies mais où ? Nous pouvons donner des objectifs mais ce n'est pas très efficient comme principe, il faut l'illustrer.

M. BEAUCHAMP : Pourtant, il va bien falloir en faire.

M. LE MAIRE : Le rôle du groupe MAGI 360 est précisément de dégager des marges dans la gestion quotidienne de la collectivité. A chaque fois, les instances de décision, le Bureau Communautaire pour la CCPG et le Bureau Municipal pour la Ville, présentent leurs projets en groupe MAGI 360. Par exemple, pour un véhicule, nous nous posons la question de le louer, le renouveler, le réparer. Pour les recrutements, si le poste le permet, nous faisons en sorte de reclasser les agents.

Le pacte financier et fiscal a été abordé en réunion des Maires préalablement à sa mise en place. Une réunion a eu lieu il y a une quinzaine de jours. Il est peut-être un peu tard dans le mandat pour le mettre en place mais il faut bien commencer. L'idée est d'évaluer la ressource sur l'ensemble du territoire et voir si la répartition de cette ressource peut être faite de manière plus efficiente qu'aujourd'hui. Il y a des écueils à éviter comme remettre

en cause la fiscalité de la commune mais nous ne pouvons pas exclure cette réflexion générale, les décisions qui sont prises au niveau communal. Les communes s'administrent librement et la Communauté n'a pas à juger leur gestion. Il y a tout de même une réflexion à faire pour une répartition de la ressource sur l'ensemble du territoire. Des rencontres seront organisées de février à juin à l'aide d'un cabinet. C'est une dépense mais nous ne pouvons pas le faire nous-même.

M. BEAUCHAMP : Cela ne va pas être simple de mettre tout le monde d'accord.

M. LE MAIRE : En tous cas, cela donne un cadre. Comme je vous l'ai dit, nous sommes à la fin d'un mandat et il me paraît difficile d'engager quoi que ce soit sur un tel sujet mais cela peut donner les bases d'une réflexion qui soit cohérente avec le projet de territoire qui a été adopté par les élus. Il y a un projet politique, donc en parallèle, il faut savoir quels moyens nous pouvons mettre en place et comment nous pouvons répartir la ressource sur l'ensemble du territoire.

Diapo n°35 : Les grandes orientations budgétaires pour la période 2015-2020 – L'évolution des effectifs (postes permanents)

Il s'agit d'une image au 31 décembre 2018. Nous parlons de postes et non d'équivalents temps plein. Fin 2018, il y avait 121 postes pourvus soit 4 de plus qu'en 2017 mais à un poste près, c'est le même nombre qu'en 2016. Il y a des mouvements dont des reclassements.

M. GARNIER : Sur ce tableau, je l'avais dit l'année dernière, ce qui me choque c'est que pour les services RH, communication et Finances, l'effectif est de zéro. Ils font partie de la Communauté de Communes mais il y a un coût qui n'est pas négligeable. J'ai sorti le tableau des effectifs et c'est assez impressionnant, nous finançons 50 %. Lorsque vous dites qu'il n'y a que 121 agents, je ne suis pas d'accord.

Mme PRESTAT-BERTHELOT : Nous ne finançons pas 50 % des services communs car ils ne travaillent pas que pour la Ville de Parthenay et la Communauté de Communes. La clé de répartition correspond pratiquement au coût que nous avons lorsque les agents étaient soit mis à disposition soit dans les effectifs de la Ville de Parthenay.

M. GARNIER : J'entends bien mais ce tableau me chiffonne.

Mme PRESTAT-BERTHELOT : C'est le tableau qu'on nous demande, c'est-à-dire que ce sont les postes ouverts sur des emplois permanents.

M. GARNIER : Ce n'est pas ce que nous payons à la Ville.

Mme PRESTAT-BERTHELOT : Le remboursement des services communs à la Communauté de Communes n'est pas basé sur la masse salariale. Les services communs datent de 2015 donc nous avons des comparaisons suffisamment logiques. Si nous avons créé les services communs l'année dernière, je comprendrais que nous ne puissions pas comparer mais ce n'est pas le cas.

M. GARNIER : J'entends ce que vous dites mais ce n'est pas parce-que la Communauté de Communes paie ces salaires que la Ville de Parthenay ne paie pas.

Mme PRESTAT-BERTHELOT : Dans ce tableau, nous ne pouvons pas les faire figurer.

M. GARNIER : C'est bien que ce soit rappelé.

Diapo n°36 : Les grandes orientations budgétaires pour la période 2015-2020 – L'évolution des effectifs

En 2018, il y a eu 6 départs en retraite et 2 remplacements. Les dépenses de personnel ont diminué de 47 000 €.

Il y a eu la mutualisation du poste de placier et de développeur de centre-ville ainsi que la mutualisation du poste d'acheteur et gestionnaire de la flotte automobile avec la CCPG (50/50 en 2018).

Comme le disais M. LE MAIRE tout à l'heure, la mise en place d'un « conseil en organisation » avec pour première mission, la fonction intendance.

Diapo n°37 : Les grandes orientations budgétaires pour la période 2015-2020 – L'évolution des charges à caractère général (énergie, entretien bâtiments, téléphonie...)

Il y a une stabilité des crédits ouverts au budget primitif depuis 4 ans. Les réalisations suivent à environ 95 % le budget primitif. Il y a eu des modifications depuis 2014 avec le transfert de la compétence scolaire à la Communauté de Communes. Le montant des assurances a augmenté depuis l'incendie de l'église Saint-Laurent. Avec la mise en place des services communs, il y a des évolutions.

Diapo n°38 : Les grandes orientations budgétaires pour la période 2015-2020 – Les effets MAGI 360 - Résultats depuis 2014

Nous continuons à travailler au maintien voire à la baisse des charges à caractère général soit, entre autres :

- l'optimisation du patrimoine
- la taxe foncière : 31 000 € en 2014 à 27 000 € depuis 2 ans soit un gain de 4 000 €/an
- la gestion des ordures ménagères : le système est différent car le personnel travaille à la levée ce qui diminue la facture de presque la moitié, de 60 000 € nous sommes passés à 31 000 € en 4 ans
- la téléphonie : une renégociation des contrats de téléphonie mobile qui génère une économie de 3 000 €/an
- 2 fois moins d'impressions sur les photocopieurs grâce à la dématérialisation

Diapo n°39 : Les grandes orientations budgétaires pour la période 2015-2020 – Les effets MAGI 360 – Résultats et perspectives 2018

- la mise en place d'un « conseil de gestion » dont la première mission sera l'optimisation de la flotte automobile afin d'améliorer le suivi
- la mise en œuvre d'une fonction « conseil en organisation » avec pour première mission la fonction intendance
- la continuation des travaux de réduction des frais
- renégociation des contrats de téléphonie
- la sinistralité : un groupe de travail a travaillé sur la baisse de la sinistralité notamment en minimisant les projections de pierres sur les véhicules par les appareils de désherbage ce qui a coûté cher en assurance
- les incivilités : un groupe de travail s'est penché sur les incivilités ce qui devrait déboucher sur une campagne de communication pour qu'il y ait moins de dégradations dans les rues

Diapo n°40 : Les grandes orientations budgétaires pour la période 2015-2020 – Les investissements d'avenir programmés sur la mandature

Nous avons repris les 10 opérations que nous suivons avec les AP/CP :

- la requalification du quartier St Paul qui arrive à son terme
- la couverture de la salle des Grippeaux programmée en 2019
- la continuité des travaux du Parc des Sports
- la continuité des travaux de l'église Saint-Laurent
- la mise aux normes des locaux du service Espaces verts qui arrive à son terme
- les travaux d'AD'AP
- les travaux du Palais des Congrès
- le plan d'entretien de la voirie
- la rénovation de la rue Salvador Allende
- les travaux de rénovation de l'Hôtel de Ville et de la Communauté

Diapo n°41 : Les grandes orientations budgétaires 2019 – Les points déterminants pour comprendre l'évolution du projet

Des évolutions structurelles modifiant le périmètre du budget primitif :

- la création de 4 services communs portés par la CCPG (Finances, RH, Communication et Informatique) et la mutualisation de la fonction archives, en application du schéma directeur de mutualisation
- la mise en œuvre des conventions de répartition des charges sur les bâtiments scolaires

- le transfert du SAAD, SIAD et chantier d'insertion du CCAS au CIAS
- le transfert de la compétence Planification urbaine
- le retour de la compétence Gestion urbaine des eaux pluviales aux communes en juin 2018

Pour tout cela, nous travaillons avec les autorisations de programme et les crédits de paiement.

Pour le recours à l'emprunt, nous avons eu, en 2018, une annuité de 828 674 € (dont 237 076 € d'intérêts).

Diapo n°42 : Les grandes orientations budgétaires 2019 – Les points déterminants pour comprendre l'évolution du projet

- les primes d'assurance : nous supportons toujours une hausse des primes d'assurance donc nous avons un écart de 187 373 € entre 2014 et 2018. Il est trop tôt pour revoir nos contrats d'assurance mais dès que ce sera possible, nous relancerons ce dossier
- le point d'indice : il y a eu une revalorisation du point d'indice en 2016/2017 qui correspond à 50 000 € de frais annuels en plus. L'instauration du RIFSEEP en 2018 a eu un impact sur 2018, idem pour 2019
- les contrats aidés : suppression de 5 contrats en 2017
- le PPCR : la mise en œuvre du PPCR (Parcours professionnel carrière et rémunération) dont l'impact budgétaire est estimé à 46 000 € sur 2019
- les équipements nouveaux : le déploiement des équipements nouveaux entraîne de nouvelles dépenses de fonctionnement (Domaine des Loges, Parc des sports l'Enjeu, salle des Métiviers, nouveaux vestiaires des Grippeaux...)
- les attributions de compensation : évolution du montant des compensations d'attribution à la CCPG qui tiennent compte du transfert de charges en lien avec le transfert de nouvelles compétences. Les attributions de compensation sont négatives depuis 2016. En 2019, nous aurons 96 000 € à reverser.

Diapo n°43 : Les grandes orientations budgétaires 2019 – Les dépenses de fonctionnement – Dépenses de personnel

Des efforts sont faits pour maîtriser les dépenses de personnel avec :

- la mise en place des services communs
- la convention de gestion des archives communautaires par les services Ville
- un plan d'actions (PREV'UP) pour limiter l'absentéisme et les effets de l'usure professionnelle sur les agents
- la mise en place d'une GPRH (Gestion Prévisionnelle des Ressources Humaines) pour anticiper les départs et préparer les renouvellements
- la réalisation de rendez-vous managériaux avec les Ressources Humaines et l'encadrement par secteur
- une évaluation préalable des besoins systématiques avant les remplacements des départs en retraite et les remplacements d'agents absents

Les dépenses prévisionnelles de personnel maîtrisées à hauteur de 5 268 200 € en 2019 (5 387 200 € en 2018) tenant compte :

- d'un effectif stable
- du GVT (Glissement vieillesse technicité) représentant 23 500 € pour les avancements d'échelons
- de la hausse des charges patronales
- de l'augmentation du point d'indice
- de la mise en œuvre du RIFSEEP
- de la réforme PPCR
- des situations de reclassement

Mme PROUST : Quand vous comparez le prévisionnel de charges de personnel au montant de 5 387 200 € en 2018, il s'agit du réalisé 2018 ou un comparatif avec le prévisionnel 2018 ?

Mme CLISSON : C'est le réalisé me semble-t-il.

Diapo n°44 : Les grandes orientations budgétaires 2019 – Les dépenses de fonctionnement

- une évolution des charges de gestion pour un montant de 3 030 200 €. Certains postes augmentent dont les fluides, le carburant, les achats de vêtements et EPI...
- une diminution du contingent incendie qui baissera de 16 000 € sur l'année 2019, de 324 000 € nous passerons à 308 000 €
- des charges financières qui seront en légère baisse sur 2019 puisque l'emprunt de 500 000 € que nous avons contracté est légèrement inférieur au remboursement (près de 600 000 € de capital)
- une attribution de compensation qui est négative depuis 2016

Diapo n°45 : Les grandes orientations budgétaires 2019

Les recettes de fonctionnement :

- les recettes de fonctionnement devraient être légèrement supérieures en 2019 par rapport à 2018. Nous nous sommes basés sur une stabilité des dotations annoncées sur 2019
- les produits des impôts devraient stagner en 2019
- petite évolution des tarifs municipaux de 2 % en moyenne

Les recettes d'investissement :

Nous savons que les recettes du FCTVA seront moins conséquentes cette année car les investissements réalisés ont été moins importants en 2018.

Nous essayons toujours de capter des financements extérieurs. Nous allons retenter la DETR sur l'Hôtel de Ville et de la Communauté, le Contrat de ruralité pour les Halles...

Mme PROUST : Le refus de DETR est-il motivé ? Que disent les services préfectoraux ? Pour redéposer une demande, il faut connaître la raison du premier refus.

M. LE MAIRE : Nous avons envoyé un courrier afin d'obtenir des explications et nous avons eu une réponse globale, c'est-à-dire comprenant la somme des montants qui avaient été donnés sur plusieurs exercices à la fois à la Ville de Parthenay et la CCPG. Nous avons de nouveau envoyé un courrier en indiquant que la Ville et la CCPG sont 2 collectivités distinctes l'une de l'autre. Nous attendons la réponse. Ne pas obtenir de DETR sur la rénovation d'un Hôtel de Ville qui est un bâtiment emblématique de la République n'est pas logique mais nous attendons toujours une réponse.

Mme PROUST : Nous redéposerons donc une demande mais sans savoir quelle sera la réponse.

M. LE MAIRE : Dans la réponse à notre premier courrier, il nous a été demandé de redéposer le dossier. Les attributions de DETR ne sont pas toujours claires. Il y a des enveloppes avec des plafonds et en dessous d'un plafond de 100 000 €, il y a une commission. Le montant de 300 000 € que nous demandions dépassait l'enveloppe des 100 000 € donc cela ne semblait pas être de la compétence de la commission.

Diapo n°46 : Les grandes orientations budgétaires 2019 – L'autofinancement dégagé

L'épargne brute qui est la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement permet de faire face au remboursement de la dette en capital et de financer tout ou une partie de l'investissement.

Les orientations 2019 permettront de préserver un niveau d'autofinancement brut de l'ordre de 815 000 €, supérieur à l'amortissement de la dette et permettrait de dégager une CAF brute de 75 € par habitant.

L'épargne nette : après remboursement du capital des emprunts, elle permettra de financer une part des investissements. L'autofinancement net porté au BP 2019 sera de l'ordre de 195 000 €.

Diapo n°47 : Les grandes orientations budgétaires 2019 – Le projet politique

Les objectifs sont toujours :

- de placer l'usager au cœur de l'action municipale
- de porter des investissements d'avenir
- de faire du cadre de vie une priorité

Diapo n°48 : Les grandes orientations budgétaires 2019 – Les dépenses d'investissement

Les 4 dépenses que nous inscrirons en AP/CP seront l'éclairage public, la vidéoprotection, la restauration des Halles et l'aménagement des services Techniques.

- la rénovation de l'éclairage public : échelonnement du montant total sur 3 ans - 200 000 € programmés sur 2019
- la sécurisation du boulevard de l'Europe : nous avons des travaux à réaliser pour aménager le carrefour de la sortie de la rue Clément Ader pour 32 000 €
- la mise aux normes du bâtiment des Espaces verts : 2 500 € - fin de chantier
- la requalification de la rue Salvador Allende : c'est la fin des travaux avec l'aménagement du rond-point qui est prévu à l'angle du boulevard Edgar Quinet et de la rue Salvador Allende 53 000 €
- le programme d'entretien de la voirie : 300 000 €
- l'embellissement des espaces publics : 30 000 €
- la détection des réseaux électriques : 100 000 € - poursuite des travaux en cours
- la vidéoprotection : 80 000 € pour la première année
- l'entrée de ville avenue Aristide Briand : 40 000 € - frais d'étude qui déboucheront sur des travaux à venir
- le colombarium : 17 000 € - construction d'un nouveau colombarium
- l'AD'AP : 112 000 €
- la rénovation du restaurant scolaire Gutenberg : 50 000 € - frais d'étude
- la rénovation de l'Hôtel de Ville et de la Communauté : 750 000 € - continuité des travaux
- la restauration des Halles : 500 000 €
- la démolition de la grange de la Prée : 32 000 € - il y a trop de travaux à faire sur ce bâtiment qui servait à une association que nous avons pu repositionner sur un autre lieu
- l'aménagement des services Techniques : 30 000 € - frais d'étude pour la future construction de bâtiments
- le City Stade : 80 000 €
- les travaux du stade Brisset : 39 300 € - système d'arrosage à améliorer – retrait et réinstallation des éclairages positionnés sur le château d'eau qui sera détruit par le SMEG
- la salle des Grippeaux : 266 000 € - étanchéité et rénovation de la salle
- le parc des sports l'Enjeu : 262 000 € - fin de travaux
- l'acquisition foncière pour le cinéma : 350 000 €
- la passerelle du Château : 110 000 € - n'est à ce jour plus accessible par les véhicules
- la halte pèlerine : 37 200 € - réalisation à l'ancienne Maison du tourisme rue du Château
- la rénovation du Palais des Congrès : 182 000 €
- les acquisitions d'œuvres d'art et archives : 5 000 €
- la restauration de l'église Saint-Laurent : 1 000 000 €
- les travaux en régie : 150 000 €
- le matériel informatique : 250 000 €

Total de l'investissement : 5 350 000 €

En commission, j'avais indiqué que le restaurant scolaire serait inscrit dans les AP/CP mais nous attendrons un peu car nous n'avons pas d'estimation suffisamment précise à ce jour.

Mme PROUST : Cette diapo constitue le point central de nos échanges car ce sont ces lignes sur lesquelles nous aimerions partager avec vous nos priorités. Nous avons retravaillé ce tableau autour de 4 axes c'est-à-dire les orientations qui font l'unanimité ou en tous cas vos choix qui pourraient être aussi les nôtres, les coûts partis c'est-à-dire les projets qui sont déjà engagés. Quelle que soit la position que nous avons eue par le passé, les projets sont engagés, ce serait une forme de malhonnêteté de dire que cela ne va pas se faire. Puis, ce qui relève de l'obligation.

Pour terminer, les projets qui nous paraissent moins importants pour 2018 ou qui ne constituent pas une priorité pour 2019 et qui nous permettent de dégager des moyens pour vous présenter les priorités qui sont les nôtres.

Sur les orientations qui font l'unanimité :

- la participation de la Ville pour le projet du cinéma,

- l'orientation sur la rénovation du restaurant scolaire qui devrait faire entrer ce service dans le 21^{ème} siècle ce qui est une bonne nouvelle
- le nouveau colombarium
- la rénovation de la salle de sport des Grippeaux
- la construction d'un premier citystade, si nous avons bien compris, qui se situera à la base de loisirs.

M. DEVAUD : Le lieu n'est pas encore défini.

Mme PROUST : Vous aviez évoqué ce lieu à une époque. Ce qui est important c'est que ce ne soit que le premier.

Sur les coût partis, c'est-à-dire les projets qui sont déjà programmés et dont il faut tenir compte qu'on ait été d'accord ou pas ou qui relèvent parfois de l'obligation réglementaire :

- la mise aux normes d'accessibilité
- la détection des réseaux
- la sécurisation du boulevard de l'Europe
- la fin des travaux rue Salvador Allende
- la fin des travaux du stade
- la restauration de l'église Saint-Laurent

Les projets qui ne paraissent pas une priorité pour 2019 et qui nous permettent de dégager certains moyens :

- l'embellissement des espaces publics : ce n'est pas que ce n'est pas bien mais sur l'année 2019 ce n'est peut-être pas prioritaire
- la rénovation du Palais des Congrès
- les différentes études que vous avez listées sur différents projets

Les orientations pour lesquelles nous aimerions davantage de moyens et sur lesquelles nous aimerions un coup d'accélérateur en particulier :

- la voirie : nous en parlons tout le temps mais cela reste le parent pauvre de ce budget à notre sens
- l'éclairage public

D'avantage de moyens sur ces actions, je pense que vous pouvez l'entendre car cela entre dans le cadre de votre projet politique sur la partie « faire du cadre de vie une priorité » et nous sommes tous d'accord pour dire que maintenant il faut raisonner globalement et la rénovation de l'éclairage public doit nous permettre d'améliorer nos performances énergétiques et de diminuer nos coûts de fonctionnement. C'est pour cela que nous souhaitons qu'il faille mettre le paquet sur cette question de l'éclairage public. De plus, il y a un certain nombre d'aides à aller chercher et qu'il ne faudrait pas laisser passer.

Concernant les Halles, nous sommes contents que les travaux commencent. Elles méritent une rénovation digne de ce nom et peut-être même au-delà d'une mise aux normes et d'un coup de peinture. Nous, nous serions plutôt d'avis de donner un coup de pouce aux commerçants qui ont un banc afin qu'ils puissent le rénover. J'ai entendu que cela revêt plutôt de leur initiative mais nous pensons que la municipalité a un rôle à jouer par rapport à cela et qu'elle pourrait consacrer une enveloppe, par exemple 1 000 € à chaque commerçant qui souhaiterait investir à même hauteur à minima dans la restauration de son banc.

Par ailleurs, sur la ligne « travaux en régie », nous avons dit à plusieurs reprises que la Ville de Parthenay a un service Technique adapté qui doit assurer davantage de travaux en régie et c'est pourquoi nous nous sommes permis, dans notre tableau, de mettre davantage de moyens sur cette ligne.

En dernier lieu, nous souhaitons reprendre une proposition qui était dans notre programme. L'actualité démontre qu'il y a une certaine volonté de nos concitoyens de peser sur les décisions publiques au-delà des temps forts que peuvent constituer les élections et sur leur vie quotidienne, l'amélioration de leur environnement. Ils ont certainement des choses pertinentes et créatives à formuler c'est pourquoi, nous serions partisans de flécher des moyens en direction des conseils de quartier en matière d'investissement. Nous savons que vous discutez avec ces conseils de quartier et les habitants quand il y a un aménagement prévu dans un quartier mais là il ne s'agit pas de cela. Il s'agit de faire émerger des envies et des idées. Par exemple, nous imaginons que c'est dans ce cadre-là que la demande des jeunes concernant le skate parc, son amélioration ou son agrandissement,

pourrait murir et voir le jour au sein d'un conseil de quartier qui aurait la possibilité de présenter un projet qui, bien-sûr, serait validé par les élus en Conseil Municipal. Nous avons cette première envie, sur 2019, de consacrer une enveloppe aux alentours de 300 000 € au regard de ce que nous avons pu changer dans le tableau et qui serait dédiée aux projets de conseils de quartier.

Voilà ce sur quoi nous souhaiterions peser sur le vote du budget qui interviendra le mois prochain en étant force de proposition comme d'habitude.

M. LE MAIRE : Sur ces observations à la fois de fond et de forme, nous soulignons votre accord sur un budget de 5 millions d'euros et pour lequel vous envisagez 300 000 € de réaffectation si j'ai bien compris.

Mme PROUST : Non, je vais vous faire passer le tableau car vous ne m'avez pas très bien écoutée.

M. LE MAIRE : Quel est le montant de la réaffectation ?

Mme PROUST : Je n'ai pas le montant mais nous pouvons parler du fond.

M. LE MAIRE : Ne le prenez pas mal. Sur les 5 millions d'euros d'investissement, vous dites qu'il y a des choses avec lesquelles vous êtes d'accord, des choses avec lesquelles vous êtes d'accord mais que vous souhaiteriez décaler dans le temps et après vous dites que vous souhaiteriez affecter 300 000 € à un conseil de quartier. Donc, je vous pose la question : « quel est le montant de ces affectations ? » car c'est important de le savoir. Quelle est l'enveloppe budgétaire que vous souhaitez réaffecter différemment de ce que l'on vous propose ?

Mme PROUST : J'ai soustrait les financements que vous aviez accolés. Il y a un reste à charge de 4 727 000 € et nous, nous serions à 4 781 000 €. Vous enlevez la rénovation du Palais des Congrès, la passerelle du Château, les études concernant l'aménagement des services techniques, la démolition de la grange de la Prée, les études de l'entrée de ville avenue Aristide Briand, la vidéoprotection et l'embellissement des espaces publics. Cela nous permet de multiplier par 2 l'enveloppe de la voirie.

M. LE MAIRE : Cela fait combien ?

Mme PROUST : Je n'ai pas donné de chiffres mais les lignes concernées.

M. LE MAIRE : Nous voulons bien faire des choses mais nous voulons les faire avec des moyens. Est-ce que cela fait environ 500 000 €/600 000 € ?

Mme PROUST : Cela fait 1 700 000 € de réajustement avec une enveloppe plus importante de travaux en régie.

M. LE MAIRE : Ce que vous retirez ne correspond pas à 1 700 000 €.

Mme PROUST : Si.

M. LE MAIRE : J'évalue le montant à 500 000 € mais je peux me tromper.

Mme PROUST : Visiblement.

Mme BELY : Vous exagérez.

M. LE MAIRE : Je pense que cela correspond à environ 10 % du budget.

Mme PROUST : Nous allons calculer :

- 30 000 € : embellissement de l'espace public*
- 80 000 € : vidéoprotection*
- 40 000 € : entrée avenue Aristide Briand*
- 32 000 € : démolition de la grange de la Prée*
- 30 000 € : aménagement des services Techniques*
- 110 000 € : passerelle du château*
- 182 000 € : rénovation du Palais des Congrès*

- 100 000 € : retirés de la rénovation de l'église Saint-Laurent
- 50 000 € : diminution du montant pour le matériel informatique

J'ai indiqué une recette adjacente à la rénovation de l'éclairage public car je pense qu'il y a moyen de trouver des financements.

M. LE MAIRE : Cela fait environ 650 000 €. L'économie, c'est ce que nous employons à faire. Votre différence s'estime entre 10 à 12 % de notre affectation comme je le disais tout à l'heure. C'est important, je vois les points communs.

Mme PROUST : Je les ai relevés les points communs.

M. LE MAIRE : Tout à fait. Si nous regardons dans le détail, vous dites que vous considérez qu'il ne faut pas forcément faire refaire la passerelle du Château en 2019. C'est un vrai sujet de valorisation du patrimoine. Il se trouve que nous sommes contraints d'interdire le passage de tous véhicules, de valoriser et d'utiliser la place du Château car la passerelle est dangereuse.

M. ROUVREAU : Nous ne pouvons plus entretenir la place.

M. LE MAIRE : C'est un investissement qui coûte cher, je ne dis pas le contraire, car 110 000 € ce n'est pas rien.

Sur l'éclairage public, nous sommes conscients et tous d'accord qu'il y a un vrai souci d'éclairage public à Parthenay hormis les axes principaux que nous avons préservés et sur lesquels de gros travaux ont été réalisés. Mais, sur les rues adjacentes, il y a des soucis. C'est pour cela, qu'au mois de février, nous demanderons à notre agent en charge de ce domaine, de venir en Conseil Municipal pour présenter le plan triennal de rénovation du réseau d'éclairage. Sur 3 ans, cela représentera 600 000 €. Nous sommes partis d'une estimation des services techniques que nous avons considéré équilibré de faire sur un plan triennal.

Sur l'espace public, cela me paraît important et parfois vous le réclamez à juste titre. Décaler cela, ce ne serait pas une réponse adéquate à nos concitoyens.

Vous exprimez également la réaffectation de 300 000 € sur les 600 000 € à un conseil de quartier. Nous procédons différemment car nous n'affectons pas de budget au Conseil de vie locale. Ce Conseil viendra présenter le travail qu'il a réalisé principalement sur le citystade. Est-ce qu'il faut aller jusqu'à l'affectation d'une partie du budget municipal ? Nous ne sommes pas allés jusque-là, c'est un choix que j'ai proposé mais cela peut se discuter, je ne suis pas fermé sur cela.

Le dernier point que vous soulignez était de dire que nous consultons les habitants mais qu'en définitive les choses sont faites. Ce n'est pas exact.

Mme PROUST : Ce n'est pas ce que je pense.

M. LE MAIRE : Par exemple, pour le quartier Montgazon, nous avons proposé des solutions et ensuite les habitants ont présenté les leurs. Il y a une vraie co-construction de la solution, ce ne sont pas les élus qui proposent et qui font voter.

M. ROUVREAU : Sur cet exemple, concernant la rue Mélusine ce sont les riverains et usagers du quartier Montgazon qui nous ont interpellés pour nous faire des propositions. De leurs propositions, d'autres en ont découlé et nous les mettrons à l'essai durant une période de 6 à 7 mois. Ensuite, nous validerons ensemble le nouveau fonctionnement du quartier Montgazon.

M. LE MAIRE : Ce sont quelques observations que je souhaitais faire sur vos propos. Pour revenir sur l'ensemble du budget, je voulais remercier Brigitte CLISSON et toute l'équipe du service Finances. Nous essayons de faire des économies sur tous les postes donc boucler un budget n'est pas toujours facile. Remerciements également aux participants des groupes de travail MAGI 360 car c'est un bon outil de co-construction de la décision. Il y a des élus et des techniciens autour de la table et chaque dépense est passée au crible de cette méthode. Je pense que c'est une bonne méthode qui a été mise en place. Il y a une vraie maîtrise des dépenses de fonctionnement pour dégager de l'investissement qui crée de la richesse locale, qui favorise l'attractivité de la Ville de Parthenay

et qui permet d'offrir à nos concitoyens des équipements d'excellent niveau comme ce stade peut en être la preuve.

Mme PROUST : Quand vous remettez en perspective le montant sur lequel nous ne sommes pas d'accord, je pense que nous avons eu l'honnêteté de ne pas toucher aux lignes correspondant aux coûts partis. Nous avons considéré que dans la mesure où c'était engagé, nous n'allions pas modifier mais cela ne veut pas dire que nous sommes d'accord avec toutes les lignes qui persistent.

Diapo n°49 : Les grandes orientations budgétaires 2019 – Le recours à l'emprunt

Mme CLISSON : L'encours de la dette au 1^{er} janvier 2019 est de 8 708 000 € et nous avions 8 800 000 € au 1^{er} janvier 2018.

L'encours de la dette moyenne par habitant est de 805 €. La moyenne de la strate était de 895 € en 2017.

En 2018, nous avons fait un emprunt de 500 000 €. Pour rappel, au budget primitif nous avons prévu un emprunt de 1,5 million. Nous n'avons donc pas fait ce qui était prévu.

Le besoin de financement en fonction de cet investissement serait estimé à 3 838 000 € pour 2019.

La capacité de désendettement, au 31 décembre 2018, sans tenir compte de cet emprunt maximum de 3,8 millions, nous sommes sur une capacité de désendettement de presque 7 ans.

Diapo n°50 : Encours de la dette de 2015 à 2026

Graphique de l'encours de la dette y compris les 8,7 millions.

Diapo n°51 : Les enjeux financiers en quelques mots

Nous continuerons à maîtriser les dépenses de gestion pour faire face à des recettes en baisse et à recourir à l'emprunt de manière maîtrisée.

M. BEAUCHAMP : Si nous faisons tout ce qui est prévu, nous ferons un emprunt supplémentaire d'environ 4 millions et à condition d'obtenir toutes les subventions demandées. D'un endettement de 805 € par habitant, nous passerions à 1 160 € par habitant. La dette dépasserait les recettes de fonctionnement d'une année. Cela veut dire que nous commencerions à être dans l'orange par rapport au tableau. La capacité de désendettement passerait à au moins 10 ans. Ce qui est dangereux, c'est de passer une grande marche d'un coup.

Mme CLISSON : Suivant les années à venir et les CAF que nous pourrions dégager, nous devrions rester en dessous des 10 ans mais cela dépend des réalisations.

M. BEAUCHAMP : Tel que le débat d'orientation budgétaire est présenté, nous passerions vite à 10 ans, à moins que nous ne fassions pas tout ce qui est prévu. En théorie, si nous présentons un projet, c'est pour qu'il soit validé afin d'être réalisé.

M. LE MAIRE : Il y a des projets comme la restauration scolaire ou les Halles pour lesquels nous avons isolé 500 000 €, nous ne sommes pas certains...

M. BEAUCHAMP : ...vous n'allez pas nous faire le coup de reporter les Halles tout de même.

M. LE MAIRE : Il y aura une présentation APD (Avant-Projet Détaillé) par l'architecte en septembre ou octobre 2019. Ensuite, nous engagerons l'appel d'offres pour une réalisation des travaux début 2020 voire peut-être décembre 2019. J'ai informé les commerçants. Il y a donc peu de chances que nous dépensions les 500 000 € sur l'exercice 2019.

M. BEAUCHAMP : Cela augmente tous les ans. A un moment donné, soit nous serons obligés de ne plus rien faire soit nous augmenterons les impôts.

M. LE MAIRE : Il y a des pauses qui peuvent être faites. C'est de la prospective, pour le moment la marge de sécurité est tout à fait acceptable.

M. BEAUCHAMP : Nous nous en éloignons de la marge de sécurité.

Mme CLISSON : Je voudrais de nouveau adresser mes remerciements au service Finances pour le travail réalisé.

M. LE MAIRE : Je vous propose de prendre acte de ce débat.

oOo

5 - DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT

Mme CLISSON : Par courrier en date du 3 décembre 2018, la Société d'HLM (Habitation à Loyer Modéré) Immobilière Atlantic Aménagement de Niort sollicite la garantie de la Ville de Parthenay.

La Société Atlantic Aménagement effectue des travaux de réhabilitation (remplacement de composants) de 44 logements sur Parthenay à la ZAC des Loges.

Pour assurer le financement de ces travaux, elle va contracter un prêt de 104 492 € auprès de la Caisse des dépôts et consignations dont les conditions du contrat sont les suivantes :

- Durée 15 ans
- Index Livret A
- Marge fixe sur index : 0.6 %
- Taux effectif global de 1.35 %
- Commission d'instruction : 0

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'accorder la garantie à la Société d'HLM Immobilière Atlantic Aménagement à hauteur de 100 % pour le prêt d'un montant de 104 192 € contracté auprès de la Caisse des dépôts et consignations selon les conditions financières figurant dans le contrat n° 90331,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

**Adopté à l'unanimité.*

O
O O
O

SANTE ET OFFRE DE SOINS

6 - CREATION D'UN CENTRE DE SANTE - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CHNDS ET LA MUTUALITE FRANCAISE CENTRE ATLANTIQUE

M. LE MAIRE : Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 19 septembre 2018 approuvant la participation de la Commune à l'appel à projet de l'Agence Régionale de Santé « soutien à la création et au démarrage de centres de santé médicaux et polyvalents », en partenariat avec la Mutualité Française Centre Atlantique et le CHNDS ;

Considérant l'avis favorable au projet de centre de santé polyvalent de Parthenay de l'ARS et l'attribution d'un montant de subvention de 75 000 € ;

Considérant qu'il convient de formaliser de manière transitoire le partenariat des 3 porteurs du projet pour organiser l'ouverture du centre ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la convention de partenariat entre la Mutualité Française Centre Atlantique, le Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres et la Ville de Parthenay,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

C'est un sujet que nous avons déjà abordé par rapport à la démographie médicale parthenaisienne et périphérique.

Il y a eu une rencontre au mois de juin 2018 avec le Directeur départemental de l'ARS, M. FLAMENT, qui a évoqué avec nous la possibilité de répondre à un appel à projet de l'ARS Nouvelle Aquitaine indiquant qu'une douzaine de centres de santé pouvait être retenue sur l'ensemble de la région Nouvelle Aquitaine. Nous avons jusqu'au 30 septembre 2018 pour déposer le dossier.

Nous nous sommes enquis d'un partenariat avec la Mutualité Française, déjà présente à Parthenay, et avec l'Hôpital Nord Deux-Sèvres. Nous avons été retenus et l'ARS a décidé de nous octroyer le montant maximum de la subvention soit 75 000 €.

Le recrutement sera fait par la Mutualité Française qui sera employeur des futurs personnels médicaux. L'objectif est de recruter 4 médecins généralistes et 2 chirurgiens-dentistes. Il y a déjà un chirurgien-dentiste, un deuxième est en voie de recrutement et l'appel à candidature concernera dans un premier temps le recrutement de 2 médecins généralistes. Ces professionnels auront un statut de salarié de la Mutualité Française.

Le centre de santé sera dans l'enceinte de l'hôpital Nord Deux-Sèvres, sur le site de Parthenay.

L'évaluation du montant des travaux nécessaires pour l'aménagement du centre de santé est d'environ 150 000 €. Ils seront, en partie, financés par l'ARS, le solde devant se répartir entre les autres partenaires dont la Ville de Parthenay.

Pour l'instant, nous n'avons pas de demande chiffrée de la part de la Mutualité Française qui sera employeur et maître d'ouvrage des travaux mais nous aurons l'occasion d'en reparler lors d'un prochain Conseil Municipal.

Rien n'est fait définitivement mais c'est une bonne nouvelle. Des flyers vont être établis par la Mutualité sur le recrutement du centre de santé de Parthenay. Nous espérons que cet appel à candidature sera fructueux.

M. BEAUCHAMP : Ce projet ne va pas coûter grand-chose à la collectivité.

M. LE MAIRE : Sur le fonctionnement, nous n'interviendrons pas.

M. BEAUCHAMP : Le reste à charge de 75 000 € sera réparti entre les partenaires soit la Mutualité, le CHNDS, la Ville....

M. LE MAIRE : Exactement. Il y a une discussion au sujet de l'occupation de l'hôpital par un loyer ou autre. Ensuite, il y aura une participation de la Ville de Parthenay comme nous nous y sommes engagés.

M. BEAUCHAMP : Sur l'investissement ?

M. LE MAIRE : Oui. De plus, la mairie mettra à disposition un réseau de communication en partenariat avec les 2 autres partenaires pour un maximum de diffusion de l'offre des postes ouverts.

**Adopté à l'unanimité.*

O
O O
O

AFFAIRES SCOLAIRES

7 - FONDS DE SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES PERISCOLAIRES 2018/2019 - REVERSEMENT DE L'ACOMPTE

Mme PRESTAT-BERTHELOT : Vu la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République, et notamment son article 67 qui instaure un fonds de soutien en faveur des communes au développement des activités périscolaires ;

Vu l'arrêté préfectoral du 25 juin 2018 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine ;

Considérant que la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine est compétente en matière de dépenses relatives à l'organisation des activités périscolaires ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le reversement de l'acompte du fonds de soutien au développement des activités périscolaires pour la période 2018-2019 d'un montant de 10 433,33 € à la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine via un ordre de reversement,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

**Adopté à l'unanimité.*

O
O O
O

AIDE AUX ASSOCIATIONS A CARACTERE CULTUREL

8 - VERSEMENT D'ACOMPTE SUR SUBVENTION 2019

M. GILBERT : Sur avis favorable de la Commission Culture réunie le 8 janvier 2019, il est proposé au Conseil Municipal :

- de verser un acompte sur la subvention 2019 à hauteur de ¼ de la subvention 2018, aux associations culturelles suivantes, dans l'attente du vote du budget et des subventions :

ASSOCIATION	MONTANT SUBVENTION 2018	ACOMPTE 2019 PROPOSE
AH	40 000 €	10 000 €
DIFF'ART	40 000 €	10 000 €
JAZZ A NEW PARTH	2 000 €	500 €
	TOTAL	20 500 €

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier,
- de dire que les crédits nécessaires seront ouverts au budget 2019, chapitre 923 331 6574.

**Adopté à l'unanimité.*

O
O O
O

AIDE AUX ASSOCIATIONS A CARACTERE SPORTIF

9 - VERSEMENT D'ACOMPTE SUR SUBVENTION 2019

M. DEVAUD : Sur avis favorable de la Commission Sport du 28 novembre 2018, il est proposé au Conseil Municipal :

- de verser un acompte sur la subvention 2019 à hauteur de ¼ de la subvention 2018, aux associations sportives suivantes, dans l'attente du vote du budget et des subventions :

ASSOCIATION	MONTANT SUBVENTION 2018	ACOMPTE 2019 PROPOSE
PARTHENAY BASKET BALL 79	9 338,00 €	2 330,00 €
SPORT ATHLETIQUE PARTHENAY	19 500,00 €	4 850,00 €
RACING CLUB PARTHENAY-VIENNAY	8 025,00 €	2 000,00 €
TRIATHLON CLUB DE GATINE	21 000,00 €	5 250,00 €
ETOILE PARTHENAISIENNE	6 750,00 €	1 680,00 €
TENNIS-SQUASH PARTHENAISIEN	2 963,00	750,00 €
SPORT NAUTIQUE PARTHENAISIEN	8 325,00 €	2 080,00 €
	TOTAL	18 940,00 €

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier,
- de dire que les crédits nécessaires seront ouverts au budget, chapitre 924-40-6574.

**Adopté à l'unanimité.*

O
O O
O

URBANISME ET HABITAT

10 - FETES FORAINES - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - ACTUALISATION DES TARIFS

RAPPORT DE PRESENTATION

Mme LAMBERT : Par délibération en date du 15 février 2018, le Conseil Municipal a instauré des tarifs d'occupation du domaine public des industriels forains dans le cadre des fêtes foraines pour l'année 2018.

Il convient de renouveler le vote de ces tarifs pour application en 2019.

PROJET DE DELIBERATION

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'instaurer un forfait par manifestation, d'utilisation de l'énergie électrique liée à l'occupation du domaine public comme suit :
 - Forfait petits métiers (barbe à papa...) : 10 €
 - Forfait manèges < à 100 m² : 50 €
 - Forfait manèges > à 100 m² : 80 €
- de dire que ces tarifs seront applicables à compter du caractère exécutoire de la présente délibération.

**Adopté à l'unanimité.*

11 - CONVENTION TRIPARTITE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC AVEC LA SOCIETE FREE ET LE SYNDICAT MIXTE DES EAUX DE LA GÂTINE POUR L'INSTALLATION D'UNE ANTENNE RELAIS DE TELEPHONIE SUR LE CHATEAU D'EAU DAGUERRE - APPROBATION D'UN AVENANT N°1

RAPPORT DE PRESENTATION

Mme LAMBERT : Depuis le 15 octobre 2015, la société FREE bénéficie d'un droit d'occupation du domaine public pour des antennes de téléphonie mobile sur le château d'eau situé à proximité du Parc des Sports l'Enjeu (parcelles AR 125 et 296) suite à la conclusion d'une convention tripartite entre la société FREE, le Syndicat Mixte des Eaux de la Gâtine (SMEG) et la Commune de Parthenay.

Courant 2018, en vue de procéder à la réfection de la façade du château d'eau, il a été demandé à l'opérateur de modifier les emplacements de ses installations sur le château d'eau et il s'avère que ce dernier souhaite pérenniser la nouvelle implantation de ses équipements.

Les termes de l'avenant n°1 proposé modifient donc :

- L'article 1 « Emplacements » relatif aux emplacements des équipements de l'opérateur,
- L'article 5 « Durée » relatif à la durée (le délai initial de 12 ans n'est pas modifié mais redémarre à la date de signature de l'avenant),
- L'annexe graphique « Plan des emplacements mis à disposition ».

Les autres termes de l'avenant ne sont pas modifiés.

Le Conseil Municipal est invité à approuver les termes de l'avenant n°1 à la convention et à autoriser Monsieur le Maire à le signer.

PROJET DE DELIBERATION

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Vu l'avis de la Commission Urbanisme, Patrimoine, Commerce Local et Musée en date du 3 décembre 2018 ;

Considérant l'intérêt pour les parthenaisiens de bénéficier d'une bonne couverture du réseau de téléphonie mobile ;

Considérant que le Syndicat Mixte des Eaux de la Gâtine a approuvé les termes de l'avenant n° 1 à la convention ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver les termes de l'avenant n°1 à la convention tripartite conclue avec l'opérateur FREE,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit avenant ainsi que tout document relatif à ce dossier.

**Adopté à l'unanimité.*

O
O O
O

FONCIER

12 - ACQUISITION TERRAIN CENTRE DES IMPOTS

RAPPORT DE PRESENTATION

Mme LAMBERT : La Direction Départementale des Finances Publiques s'est rapprochée de la Commune de Parthenay concernant la parcelle d'implantation du Centre des Impôts de Parthenay dont les limites actuelles comprennent une partie de trottoir.

Considérant que cette partie s'étend au-delà de la clôture de l'établissement, il a été proposé de régulariser la situation par l'établissement d'un document d'arpentage de division et d'une cession par acte de transfert à l'euro symbolique.

La parcelle concernée, aujourd'hui cadastrée AH n°600 présente une contenance de 83 m² et sera transférée dans le domaine public communal à l'issue des opérations de transfert de propriété.

S'agissant d'une acquisition inférieure au seuil légal de 180 000 €, le service des Domaines n'a pas à être consulté pour ce transfert de foncier.

PROJET DELIBERATION

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2241-1 ;

Vu la saisine de la Direction Départementale des Finances Publiques en date du 23 octobre 2018 ;

Vu le document d'arpentage n°202- 1662 Z en date du 4 décembre 2018 ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver l'acquisition à l'euro symbolique, de la parcelle AH n°600, d'une contenance de 83 m² auprès de l'Etat (Direction de l'Immobilier de l'État),
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de transfert ainsi que tout document relatif à ce dossier,
- de dire que cette parcelle AH n°600 sera transférée dans le domaine public communal à l'issue des opérations de transfert de propriété,
- de dire que les crédits nécessaires seront ouverts au budget, chapitre 908.

M. BEAUCHAMP : Qui paiera les frais ?

Mme LAMBERT : L'acquéreur.

M. BEAUCHAMP : Il ne s'agit pas d'une erreur de cadastre ?

Mme LAMBERT : Non.

M. BEAUCHAMP : Comme ça les agriculteurs mettent leurs déchets sur la voie publique.

Nous parlions d'incivilités tout à l'heure, la plus grosse enveloppe résulte des manifestations des agriculteurs.

M. LE MAIRE : Avec Jean-Michel BERNIER, Maire de Bressuire, nous avons envoyé un courrier à la Préfecture indiquant que pour nos collectivités, le poids budgétaire était conséquent soit 120 000 € pour Parthenay et un peu moins pour Bressuire. Nous n'avons pas eu de réponse.

Nous ne sommes pas responsables des décisions du gouvernement mais nous en subissons les conséquences négatives.

M. BEAUCHAMP : C'est vraiment de l'incivilité.

**Adopté à l'unanimité.*



AFFAIRES TECHNIQUES

13 - MANIFESTATIONS - APPROBATION D'UN REGLEMENT DE MISE À DISPOSITION DE MATÉRIELS

M. ROUVREAU : La Commune de Parthenay est régulièrement sollicitée pour le prêt de matériels lui appartenant. Ces demandes émanent généralement des associations parthenaisiennes, mais également des acteurs institutionnels tels que les établissements scolaires, la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine et les communes.

Face au volume de manifestations sur le territoire communal, et par conséquent des demandes d'emprunt et/ou d'installation (221 demandes en 2018, hors FLIP), il est devenu nécessaire de définir des règles de mise à disposition des matériels. D'autant plus que les délais de dépose des demandes sont trop souvent inférieurs à 1 mois et que l'équipe manifestations fait parfois face à des modifications lors de l'installation en raison d'un plan de disposition imprécis.

Il convient donc d'établir un règlement fixant les obligations des bénéficiaires et précisant les modalités de prêt. Il permettra également une meilleure communication entre l'organisateur, le service référent et les services techniques.

Les objectifs sont multiples. Il s'agit principalement de responsabiliser l'organisateur de la manifestation par une meilleure anticipation de la demande et par un besoin affiné (lieu, matériels et disposition).

Sur avis favorable de la Commission Cadre de vie et environnement du 27 novembre 2018, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'adopter le règlement de mise à disposition de matériels annexé,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Comme vous le savez, la collectivité met à disposition un certain nombre de matériels aux nombreuses associations de Parthenay mais aussi à des collectivités voisines, sur demande, et des villes plus importantes avec lesquelles nous travaillons sur des échanges et des emprunts de matériels.

Nous souhaitons mettre en place un règlement de mise à disposition de matériels car il n'en existe pas. Nous travaillons toujours en bon échange et j'espère que ce sera toujours le cas mais les personnes s'en vont et la mémoire des prêts par un règlement peut simplifier les choses.

Nous demanderons aux utilisateurs d'être plus précis sur leur demande de prêt de matériels. Nous avons constaté, par le passé, que les demandeurs prévoient plus de matériel que nécessaire, de peur d'en manquer. Souvent, le matériel est mobilisé sur les manifestations sans être utilisé. Afin que le service Manifestations puisse livrer le matériel nécessaire, il sera demandé aux services référents de faire une première analyse des besoins lorsqu'ils recevront les demandes. Le matériel mobilisé mais non utilisé fait défaut pour répondre à d'autres demandes.

Nous avons également travaillé en lien avec le service Informatique pour la mise en place d'un logiciel qui indiquerait la durée des manifestations, le temps réel de mobilisation des matériels (démontage, montage) pour permettre d'orchestrer au mieux les manifestations et au Service Manifestations d'organiser plus facilement la transition du matériel d'une manifestation à une autre.

Nous demanderons également la réalisation d'un plan précis de manière à ce que nous puissions intervenir et échanger pour les manifestations les plus importantes sur le réel besoin de matériels notamment en termes d'électricité afin de pouvoir fournir la puissance demandée. En travaillant sur des plans, les manifestations se préparent plus aisément.

C'est un premier règlement qu'il faudra sûrement amender dans les années à venir.

M. LE MAIRE : Je souhaite remercier toutes les personnes qui ont participé à ce travail qui est essentiel car il y a des pics dans l'activité annuelle du service Manifestations qui sont ingérables du fait de l'absence de règlement.

**Adopté à l'unanimité.*



QUESTIONS DIVERSES

Mme PROUST : Le samedi matin 2 février prochain, une rencontre des élues locales sera organisée à la Maison des associations du Tallud afin d'aborder les élections municipales à venir et de les préparer. Mesdames, vous êtes donc invitées à y participer.

M. LE MAIRE : Merci de votre participation. Bonne soirée à toutes et à tous.

Le compte rendu sommaire du Conseil Municipal a été affiché à la porte de la Mairie de Parthenay du 28 janvier 2019 au 11 février 2019.

Les SECRETAIRES de SEANCE ;

Le MAIRE ;

Les MEMBRES ;